

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°26S0010 - Prestations d'affranchissement, d'externalisation et d'acheminement du courrier - Avenant n°1

N° : VA_DEC2026_664

Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure avec le titulaire POSTALIA FRANCE, domicilié à CROISSY BEAUBOURG (77183), l'avenant n°1 du marché « Prestations d'affranchissement, d'externalisation et d'acheminement du courrier ».

Le présent avenant concerne la mise en place d'une gestion des prestations par l'intermédiaire de neuf (9) sous-comptes rattachés au compte principal de la Ville.

Une rémunération forfaitaire mensuelle de cinquante euros hors taxes (50,00 €) est instaurée.

Imputation budgétaire : 6261 011 3140

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.3 Courrier

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 24 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229779-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 29 septembre 2026